

Préavis N° 06-2021

Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse pour sa séance du 17 novembre 2021

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 14 des statuts d'Enfance et Jeunesse, le Conseil intercommunal est compétent pour accorder au Comité de direction (ci-après CODIR) une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.

Le CODIR demande au Conseil intercommunal de lui octroyer à nouveau cette autorisation générale de plaider. Celle-ci lui permettra d'intervenir avec un maximum de rapidité pour défendre les intérêts de l'association et respecter les délais souvent très courts fixés par les procédures.

Cette autorisation est délivrée pour que le CODIR puisse plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Juge de Paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux, ainsi que devant les Prudhommes, sans limite quant à la valeur litigieuse concernée.

D'autre part, si une action judiciaire est lancée à l'encontre de l'association, cette autorisation dispense le CODIR de présenter au Conseil intercommunal un préavis susceptible de renseigner la partie plaignante sur la stratégie et les moyens à dispositions de l'association.

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 17 novembre 2021
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- d'accorder au CODIR l'autorisation générale de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Juge de Paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux, ainsi que devant les Prudhommes, sans limite quant à la valeur litigieuse concernée
- de lui donner cette autorisation pour la législature 2021-2026

Adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 27 septembre 2021

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse

Marinella Page
Présidente



Ingrid Jorissen
Directrice

